

Avril 2024, Camab

Enquête auprès d'un panel de techniciens milieux aquatiques finistériens sur leurs pratiques en matière de dialogue territorial

Synthèse des éléments recueillis – Avril 2024

Difficultés rencontrées, facteurs de réussite, besoins exprimés et regards sur le métier



TABLE DES MATIERES

Table des matières	2
Préambule	3
Rappel des objectifs	3
Synthèse des éléments recueillis	4
I. Principales difficultés mentionnées par les personnes rencontrées	6
Concertation et acceptation des projets.....	7
Ressources et financements	7
Sensibilisation et partage des enjeux.....	8
Mobilisation des agriculteurs.....	9
Mobilisation des élus.....	10
Organisation de la collectivité.....	11
Cadre réglementaire national	12
Difficultés propres à l'action zones humides	12
Gestion des échanges collectifs.....	13
Identification des personnes concernées.....	13
Autres difficultés ponctuellement mentionnées.....	14
II. Principaux leviers et facteurs de réussite identifiés	15
Être présent sur le terrain et connaître le territoire	16
Mobiliser les élus locaux	16
Valoriser, communiquer sur les actions.....	17
Planifier le projet et rencontrer les parties prenantes.....	18
Echanger en interne	19
Avoir des compétences techniques solides et diversifiées.....	20
S'appuyer sur les partenaires techniques et scientifiques.....	20
III. Besoins exprimés par les personnes rencontrées	22
Appui technique et réglementaire	23
Sensibilisation et communication.....	23
Autres besoins évoqués	24
IV. Regards portés sur le métier	25
Annexes	27
Annexe 1 – Liste des personnes rencontrées.....	27
Annexe 2 – Guide d'entretien	28
Annexe 3 – Aperçu des initiatives en matière de communication.....	29
Annexe 4 – Synthèse des initiatives et retours d'expériences à suivre	30

PREAMBULE

RAPPEL DES OBJECTIFS

Des entretiens ont été réalisés entre juin et juillet 2023 auprès de **14 personnes travaillant dans 9 structures** différentes du département du Finistère, 2 communautés de communes et 7 syndicats d'eau (cf. [Annexe 1](#). *Tableau des personnes rencontrées* ; [Annexe 2](#). *Guide d'entretien*).

Ces entretiens ont eu pour objectif de **répondre aux questions suivantes** :

- Comment les chargés de missions milieux aquatiques perçoivent-ils le dialogue avec les usagers et habitants concernés par les projets qu'ils portent (concertation, négociation, communication...)?
- Quelles pratiques mettent-ils en place pour prendre en charge ce dialogue dans leurs projets ?
- Ont-ils des interrogations relatives à ce dialogue ?
- Est-ce un volet de la conduite des projets sur lequel ils expriment un besoin d'appui ?
- Le cas échéant, quelles propositions peut formuler la Camab pour répondre à ces besoins ?

Ces entretiens devaient également permettre **d'évaluer la pertinence de proposer aux techniciens finistériens une journée-atelier lors de laquelle travailler sur un petit nombre de cas concrets** et partager des éléments de méthode relatifs à la conduite du dialogue territorial et, le cas échéant, de préciser le public et contenu de cet atelier.

Le présent document restitue les discours recueillis dans le cadre de ces entretiens. Les grandes thématiques identifiées (cf. différentes parties et sous-sections) découlent de l'analyse des éléments ainsi recueillis, laquelle a permis de mettre en avant des points de convergence, des expériences et pratiques partagées, mais aussi des singularités.

La transcription et l'analyse proposées ci-après visent à restituer ces discours et expériences afin de nourrir la pratique des techniciens milieux aquatiques finistériens. Elles ne sauraient en revanche engager les collectivités concernées.

La Camab remercie l'ensemble des personnes rencontrées pour le temps accordé.

SYNTHESE DES ELEMENTS RECUEILLIS

Les personnes rencontrées n'ont le plus souvent **pas énoncé expressément le besoin d'un appui à la conduite de la concertation** et à sa planification dans les projets qu'ils mènent (principalement milieux aquatiques dans le panel de personnes rencontrées).

Cela ne signifie pas que **le dialogue, et plus largement l'animation sur le terrain**, n'ont pas été jugés importants ; ils ont au contraire été décrits comme une part **centrale du travail, en termes de difficulté et de temps passé**. De même, **l'articulation entre le dialogue et les phases de l'action milieux aquatiques apparaît complexe à gérer et déterminée par les calendriers de financements et le temps disponible**.

Mais plus que le besoin d'un appui méthodologique – celui-ci ayant été le plus souvent compris par les personnes rencontrées comme la réception de conseils sur le 'comment faire' – **c'est le besoin de temps et de financements stables, associé au temps nécessairement long des projets, qui ont été mis en avant**. Il s'agirait ainsi davantage de pouvoir faire mieux et plus, voire de pouvoir continuer à faire. Ces besoins sont liés, pour les personnes rencontrées, à l'importance de la pérennité des postes et de l'ancrage des techniciens sur le territoire.

Si le dialogue territorial autour des projets n'a pas été identifié spontanément comme faisant l'objet d'un besoin, les **dimensions de sensibilisation et de communication** ont en revanche occupé une place importante des discours : d'une part pour souligner ce qui a été décrit comme un **déficit de connaissance et de prise de conscience des enjeux liés à la préservation des milieux aquatiques et de la biodiversité** parmi la population, de l'autre pour pointer le **besoin de renforcer les actions de communication et de sensibilisation**, y compris, voire plus particulièrement, **auprès des élus** des territoires. La **difficulté à mobiliser les élus des territoires** sur l'ensemble des étapes des projets a ainsi été exprimée de façon répétée.

Pour les personnes rencontrées, il s'agirait **d'être appuyées** :

- **sur la construction des messages** (contenus, formats, canaux, publics),
et/ou
- **sur la diffusion de ces messages**, y compris par une communication supplémentaire **supra-locale** (ex. échelle départementale citée).

La question de la conduite du dialogue se manifeste ainsi davantage sous l'angle de la **construction du discours** autour des projets, dans son fond et dans sa forme, et de la **gestion des (contre-) argumentaires et des situations conflictuelles** (dimensions de médiation et de négociation).

Soulignons que **les pratiques en matière de communication** autour des projets semblent être **hétérogènes et circonscrites à la phase de valorisation de certains projets** (ex. sur foncier public), et, ce, souvent par crainte de répercussions négatives.

Enfin, les personnes rencontrées ont décrit un métier qui exige des compétences autant techniques que relationnelles, une connaissance fine des territoires et des problématiques de leurs interlocuteurs (ex. importance de connaître le fonctionnement d'une exploitation agricole, d'un

moulin...). Elles parlent d'un métier « **de passion** », où l'on porte des actions qui ont « du sens », mais aussi d'un métier « **fatigant** », aux prises avec des situations conflictuelles.

Pour certains, **des évolutions sont à prévoir** dans le contexte du dérèglement climatique, telles l'importance de plus en plus grande donnée à la **dimension quantitative de l'eau**, avec la crainte que cela se fasse au détriment de la dimension « qualitative » et de la biodiversité, ou la montée en puissance des **projets en contexte urbain**, un milieu décrit comme potentiellement plus complexe et peu familier.

CONCERTATION ET ACCEPTATION DES PROJETS

La mise en place d'actions milieux aquatiques, dans la mesure où celles-ci ne sont pas obligatoires et en l'absence de maîtrise foncière, implique pour l'ensemble des personnes rencontrées de **travailler « dans la durée » pour « discuter avec chacun, écouter les craintes, aller personne par personne »**. La gestion du dialogue au sein des projets demande ainsi d'**anticiper – et d'animer – des temps de concertation à l'issue incertaine**.

Or cette concertation est décrite comme fortement contrainte par le cadre de montage des projets milieux aquatiques. Pour certains, **ces projets relèvent d'une vision « bulldozer »**, incompatible avec une véritable concertation, le peu de temps dont disposent les techniciens **rendant très difficile la prise de contact avec l'ensemble des personnes concernées en amont des projets**, pratique qui devrait pourtant être, pour les personnes rencontrées, généralisée.

Le **manque de transversalité/synergies** dans le montage des projets milieux aquatiques a également été souligné, les actions milieux aquatiques, agricoles et bocage étant décrites localement comme encore trop cloisonnées (en lien avec la taille des structures, les compétences présentes et déléguées, et le contexte local).

L'anticipation des projets et l'articulation de leurs différentes dimensions, des calendriers et des temps associés apparaissent ainsi difficiles, particulièrement en l'absence de financements stables.

« Les opérations milieux aquatiques se construisent vraiment dans la durée, les travaux sont l'aboutissement de tout un processus. »

« Comment procéder pour définir des priorités, comment dérouler une concertation pour dérouler un programme d'action à l'échelle d'un bassin en s'assurant que les priorités sectorielles et thématiques aboutissent ? ... A quel stade mener la concertation par rapport à la planification, en amont ou après ? »

RESSOURCES ET FINANCEMENTS

L'inquiétude face à la perte de sources de financement stables se révèle largement partagée par l'ensemble des personnes rencontrées. Leur diminution, voire leur perte, interroge la **pérennité du métier et, plus encore, des actions**. Elle affecte aussi négativement la relation de confiance qu'ils peuvent tisser sur les territoires en **réduisant le temps disponible pour l'animation de terrain, en alimentant le turn-over des techniciens et en affectant la lisibilité des actions pour les usagers concernés** (ex. fragilisation des accords due à une incapacité du technicien à donner aux personnes concernées un calendrier de travaux).

Nombre d'entre elles s'interrogent sur les **leviers de financement des actions milieux aquatiques disponibles si les mécanismes encore en place disparaissent à leur tour** (derniers contrats territoriaux, plans algues vertes...), un certain nombre de collectivités apparaissant dans l'incapacité de prendre le relais.

Sur les territoires en bon état, non encadrés par un plan algues vertes ou un contrat territorial, les appels à projets tendent à devenir une source de financement majeure. A contrario de l'outil contrat

territorial, cette « **course aux appels à projets** » est vécue comme **chronophage et fatigante**, et peu adaptée pour répondre aux enjeux des territoires (gestion difficile des calendriers, temps de montage des dossiers parfois investis à perte...). Pour certains, les **lignes de financement** proposées, vécues comme **restrictives**, affectent la réalisation des projets, en particulier les plus petits qui « ne rentrent pas dans les cases ».

De manière plus globale, ce **temps nouveau passé à chercher des sources de financement se fait « au détriment du terrain »** et, par conséquent, du développement des actions (temps moindre pour connaître le territoire et ainsi faire émerger des opportunités aux contacts direct des acteurs). Les entretiens réalisés ne permettent toutefois pas de dire si le **type de structure de rattachement** (syndicat d'eau ou EPCI) influe sur la perception et le poids de ces éléments.

« Quelles sources quand il n'y aura plus de Plan Algues vertes, sachant que les collectivités n'auraient pas la capacité d'assurer le financement ? »

« ...fragilité de la structure depuis l'arrêt du contrat territorial. Le CT était un super outil pour avoir de la lisibilité sur les postes et avec les usagers. Là, je ne peux pas leur dire quand on pourra faire les travaux. »

« Il ne faut pas se leurrer, ça prend du temps, il faut que ce temps soit prévu dans les financements. »

« ... la crainte d'une perte de capacité d'action, que plus grand-chose ne soit fait sur les territoires en bon état du point de vue de la qualité et que ces sujets soient de plus en plus laissés de côté ou avec une approche uniquement centrée 'quantité'. »

« [Les actions milieux aquatiques] demandent d'avoir quelqu'un d'implanté sur le territoire, d'avoir une assise, une légitimité. Ce n'est pas possible quand le technicien change tout le temps. »

SENSIBILISATION ET PARTAGE DES ENJEUX

Les difficultés associées à la **construction d'un argumentaire sur le fonctionnement des milieux aquatiques et sur le sens des projets** est une thématique récurrente des entretiens menés. **L'action milieux aquatiques paraît incomprise, source d'oppositions plus ou moins vives et « systématiques »**, et dont la gestion peut représenter un **volet important du temps du technicien** (« pourquoi on met de l'argent pour les poissons ? », « c'est cher les poissons », « pourquoi on fait ça ? », « le technicien est un « emploi fictif » » ...).

Pour les personnes rencontrées, ces incompréhensions et oppositions impliquent de **nouer un dialogue avec une multiplicité d'acteurs et de revenir régulièrement vers eux** : élus locaux (au-delà du seul élu référent), riverains/usagers directement concernés par les projets, citoyens plus largement et experts. Selon le type de public et son lien au projet, ce dialogue peut relever de l'information (élus, citoyens), de la concertation (élus, riverains concernés), de la médiation et de la négociation (avec les personnes directement concernées plus exclusivement).

Sur le territoire finistérien, **élus, agriculteurs et propriétaires de moulins sont les principaux interlocuteurs des techniciens. Une part importante du travail est ainsi consacré à la « sensibilisation des élus », via une sollicitation sur le terrain, des échanges bilatéraux/restreints et des présentations en commissions locales.**

Pour les techniciens, **l'enjeu est de « toucher » ces différents publics pour faire comprendre les enjeux et le sens des actions, chose pour laquelle ils disent fréquemment ne pas se sentir suffisamment outillés.** Des questions ont ainsi été posées sur le fond, la forme et la temporalité de « l'argumentaire » à tenir pour faire avancer les projets, en fonction des publics et des objectifs.

Cette difficulté à communiquer fait pour eux écho à un **manque important de sensibilisation de la population de manière générale, propice à la propagation rapide d'« arguments faux »**, facilement compréhensibles et convaincants, là où les arguments en faveur des milieux aquatiques seraient plus difficiles à appréhender.

Simultanément, si la communication autour des projets apparaît essentielle, elle est le plus souvent réservée à l'après-projet, afin de valoriser celui-ci. **La communication en amont est souvent perçue comme « risquée »**, trop d'incertitudes entourant les projets avant leur phase de mise en œuvre (craintes d'une incompréhension des objectifs et des effets des projets).

« Comment faire vivre, faire connaître les solutions mises en place, faire comprendre les enjeux et le pourquoi des actions ? »

« C'est très dur de revenir sur des arguments faux qui ne sont pas établis car ils se disséminent vite, ils sont très convaincants, là où les arguments en faveur des zones humides sont plus difficiles à appréhender par un public lambda. »

« Dès qu'il y a un projet, il y a une opposition. »

« Le discours qui n'est pas forcément compris par tous... Sous quel angle initier le contact ? Comment aborder certains sujets en prenant en compte les objectifs de la personne ? »

« Il y a encore de gros besoins de sensibilisation de la population, besoin de relais d'infos mais par quels moyens et comment faire passer les messages ? »

« Il y a un manque de prise de conscience de l'importance des milieux aquatiques ... un enjeu de communication, de sensibilisation sur les zones humides et les cours d'eau »

MOBILISATION DES AGRICULTEURS

Les exploitants et propriétaires agricoles constituent l'un des principaux interlocuteurs des animateurs milieux aquatiques ; mener des actions milieux aquatiques, c'est le plus souvent prétendre accéder à leurs parcelles. On comprend dans ce contexte que **« l'accès à la propriété privée » soit présenté comme « la principale difficulté » de l'action milieux aquatique.**

La difficulté à mobiliser ces acteurs est reliée à plusieurs facteurs par les personnes rencontrées : la **dégradation de leur situation**, sur fond de diminution généralisée du nombre d'exploitations, le **poids d'un « lobby agricole aveugle »**, la méfiance des agriculteurs vis-à-vis de l'action publique locale et nationale, la **crainte que l'on vienne « voir ce qui se passe chez eux »** (qui serait partagée plus largement des propriétaires riverains de cours d'eau) et le **manque, voire l'absence, de compétence des collectivités/syndicats d'eau sur le volet agricole.** Face à ces constats, les limites de l'action volontaire et le nécessaire recours à des leviers réglementaires et économiques sont pointés.

Il n'y a pour autant pas un acteur agricole au profil homogène et les contextes locaux sont hétérogènes (ex. territoires jugés plus complexes que d'autres). S'il a souvent été fait mention d'une dégradation de la situation (sentiment d'une situation qui se crispe), associée à un contexte d'intensification des pratiques (regroupement des exploitations, diminution de la part d'exploitations et de surfaces dédiées à l'élevage...), une amélioration du dialogue peut localement être observée. Celle-ci pourrait être liée au délaissement des terres concernées par les opérations milieux aquatiques (situation des fonds de vallée), ou, plus ponctuellement, à la crainte d'être pointé du doigt par les habitants du territoire en cas de pollutions ponctuelles (ex. sollicitation du technicien permettant de diminuer des risques sur l'exploitation).

Cette situation nourrirait une **lassitude des animateurs agricoles**, pris dans un environnement conflictuel et des politiques contradictoires, cela en l'absence d'un réseau des animateurs agricoles aux échelles départementale et régionale (hors Chambre d'agriculture).

Le **format de rencontre bilatérale demeure la règle pour établir un dialogue**, articulé parfois à des réunions collectives ponctuelles entre pairs. Si ces réunions mobilisent « peu », elles semblent rester importantes pour « mettre tout le monde autour de la table », diffuser les messages et légitimer les actions qui seront entreprises.

Soulignons que, pour les personnes rencontrées, le dialogue avec les non-agriculteurs peut être plus difficile localement, possiblement, pour ces dernières, du fait d'une meilleure maîtrise de ces sujets par les agriculteurs et d'une plus grande habitude du dialogue avec des institutions diverses.

« Ensuite l'accompagnement passe par des prestataires dont on ne connaît pas l'approche ni les compétences. »

« Maintenant il faut aller les chercher un à un... On voit que quand les agris sont rémunérés, ça marche beaucoup mieux, il n'y a pas besoin de les solliciter... On n'a rien sans compensation financière. »

MOBILISATION DES ELUS ET SOUTIEN POLITIQUE LOCAL

La situation n'apparaît pas homogène entre les territoires de bassin ni en leur sein mais, même en présence d'élus moteurs (soulignés comme de vrais « atouts », des « facilitateurs »), la plupart des personnes rencontrées témoignent **d'un manque de connaissance des sujets et des enjeux**, ou de niveaux de connaissance très hétérogènes entre les élus référents et les autres élus du territoire, en particulier communaux, **et d'un manque d'engagement des élus**.

Plusieurs phénomènes sont pointés : relégation des enjeux environnementaux derrière d'autres priorités, délégation de la compétence GEMA favorisant une dilution des informations entre le niveau communautaire et le niveau communal et une invisibilisation des enjeux, manque de lien fait entre le petit et le grand cycle de l'eau...

Ce défaut perçu d'engagement se traduit aussi par le sentiment partagé d'un **manque de soutien, de reconnaissance et de valorisation de l'investissement que les actions bassins versants demandent** (difficulté de la concertation et des négociations, temps d'autoformation...).

Ce manque de portage des enjeux et des actions impacte directement, pour les personnes rencontrées, leur capacité à agir. Localement, cela peut se traduire par **l'arrêt de la mobilisation des élus**, de la part les techniciens, alors que leur rôle est pourtant unanimement perçu comme central.

« Ils sont peu présents sur les actions, ils interviennent s'il y a des difficultés. Ils peuvent faire levier mais pas toujours. »

« Il y a un problème de manque de connaissance des sujets des élus et de manque de portage des enjeux. »

« Ne sont touchés que les VP concernés par ces questions. »

*« Il manque des lignes de conduite sur ces sujets-là, de perspectives ou de réflexion sur le long terme...
Sujet qui occupe très peu les débats au niveau des intercos et qui ne sont quasi jamais abordés au niveau communal. »*

« Ils ne sont pas du tout moteurs, c'est 'débrouille-toi' alors qu'ils devraient être la garantie de la cohérence, du respect des actions, des missions portées par la collectivité. »

ORGANISATION DE LA COLLECTIVITE

Plusieurs difficultés ont été mentionnées relatives à l'organisation des compétences entre les collectivités et au sein des collectivités, en lien avec les configurations et les historiques de chaque territoire.

Pour certains, la principale difficulté relève de **l'articulation des logiques politico-administratives et bassin versant à l'échelle d'un grand territoire qui intègre plusieurs intercommunalités** aux priorités différentes.

Pour d'autres, la **délégation de compétences entre EPCI et syndicat de bassin, en l'absence d'un transfert plein et entier**, conduit à une **gestion complexe des projets pour les techniciens et au sentiment d'une lecture difficile pour les acteurs du territoire**. L'évolution associée à la GEMAPI peut dans ce cas être vécue comme une **perte de marge de manœuvre**, porteuse d'une charge administrative plus lourde pour les techniciens, au détriment du temps sur le terrain et du nombre de projets qui peuvent être portés chaque année (sentiment de perte d'autonomie lié notamment à la difficulté à faire évoluer les projets une fois que les budgets sont actés).

Enfin, localement, **la prise en charge de la compétence Grand cycle par une EPCI peut être synonyme d'une plus grande capacité d'action ou à l'inverse de frein, du fait d'une articulation difficile entre services** (promesse de synergie/transversalité qui ne se concrétise pas en raison de difficultés à organiser l'ensemble des services et opérations concernés pour une action milieux aquatiques pertinente et efficace).

« Le syndicat était plus autonome avant la GEMAPI qui a rajouté un échelon et un travail administratif lourd qui prend beaucoup de temps au technicien au détriment du terrain. En conséquence, on se limite à un ou deux projets par an par BV (logique de répartition pour qu'il y ait des actions chez tous les porteurs). »

CADRE REGLEMENTAIRE NATIONAL

Le sentiment d'un manque d'outils réglementaires et d'un cadre réglementaire parfois contradictoire a été régulièrement évoqué par les personnes rencontrées (ex. mentions faites des évolutions « négatives » apportées par la loi Climat et résilience et par l'annulation temporaire de l'arrêté définissant les travaux de restauration relevant de la rubrique 3.3.5.0), de même que la **trop faible capacité d'intervention des services de l'Etat sur le terrain** (présence insuffisante de la police de l'eau sur le terrain évoquée à plusieurs reprises, observation de démarches qui ne sont pas suivies d'effets, ex. absence de suites données à des remontées d'infractions).

La faiblesse de ce cadre réglementaire **affecte leur légitimité et leur capacité d'action en limitant la portée des actions possibles ou en contredisant les actions entreprises ou prévues** et alimente le sentiment de ne pas être soutenu au plus haut niveau.

La « **limite de fonctionner au volontariat** » sur des enjeux appréhendés comme socialement vitaux est également soulignée. Dans le même temps, le **levier réglementaire** (caractère obligatoire des actions) est perçu comme un **facteur de tension** susceptible de mettre à mal le dialogue local et souvent décrié par les élus locaux.

DIFFICULTES PROPRES A L'ACTION ZONES HUMIDES

De manière globale, il apparaît difficile de traduire les études relatives aux zones humides en actions sur les territoires. L'action zones humides est décrite systématiquement comme plus complexe que l'action cours d'eau tant en termes de technicité (calibrer les travaux, anticiper des effets - plus longs à percevoir - sur des terrains privés, garantir un calendrier et des financements, gérer les impondérables...) que sur le plan socio-territorial (plus grand nombre d'acteurs concernés, impact de terrains privés avec évolution voire remise en cause des usages en place...).

Technicité accrue, manque de retours d'expériences et manque de sensibilisation aux enjeux liés à la préservation des zones humides **rendent difficiles la communication sur les effets des projets en zones humides et, par conséquent, l'engagement des personnes concernées**. Par contraste, la communication sur les cours d'eau est perçue comme plus simple et bien appropriée (a également été soulignée à plusieurs reprises la « meilleure image » dont jouirait l'action bocage, avec une communication bien accueillie/plus facile).

Face à ce constat, il est nécessaire pour les techniciens rencontrés de « **gagner en expérience pour bien calibrer les travaux** », en travaillant sur des chantiers « simples » auprès d'acteurs volontaires et/ou sur des terrains publics (bouchons de drainage, comblement de fossés...), et ainsi **disposer d'opérations à valoriser auprès des acteurs**. Les secteurs les plus altérés, car urbanisés ou très intégrés dans le parcellaire agricole, n'apparaissent pas comme les plus propices à la mise en œuvre de ces actions (sauf démarche volontaire du propriétaire/exploitant).

Enfin, l'aménagement parcellaire et l'acquisition de zones humides semble encore très ponctuels, limités à des configurations exceptionnelles (hors cas des bassins algues vertes). Les contextes

locaux (ex. relations historiques entre familles d'agriculteurs) peuvent localement être un frein important à toute action foncière.

« Les travaux cours d'eau sont plus faciles à visualiser pour les usagers, on peut leur expliquer ce qui va se passer, quels seront les effets, même s'il y a toujours des imprévus. »

« [pour les projets en zones humides] Il faut être initié, c'est plus complexe. »

GESTION DES ECHANGES COLLECTIFS

L'animation collective est présentée comme difficile à mettre en œuvre, « compliquée », « risquée », notamment du fait d'un effet d'entraînement entre les acteurs (ex. apparition rapide de conflits, « discours négatifs qui font tache d'huile »...) **et de niveaux de connaissances parfois très hétérogènes**, lesquels demandent au technicien une bonne capacité d'animation pour guider les échanges et faire valoir les enjeux dont il est le porte-parole.

Les échanges bilatéraux, sur le terrain, sont perçus comme plus propices à la présentation et l'avancement des projets, les personnes étant réputées « plus à l'écoute ». Le collectif tend à être réservé aux instances de pilotage des SAGE et des CT et aux projets d'envergure (demande institutionnelle en faveur de la mise en place d'instances de suivi).

Pour certains, **ce format collectif serait plus adapté aux projets à des enjeux liés au « cadre de vie »**, associés aux zones urbanisées, **par opposition aux enjeux « qualité de l'eau » et « biodiversité »** associés aux zones rurales, enjeux qui seraient plus traditionnellement portés par les techniciens milieux aquatiques.

La pertinence et la capacité à mettre en place des échanges collectifs sont aussi associées par certains à l'ancienneté de la structure, autrement dit à la **connaissance des acteurs du territoire et à la capacité de montrer les résultats de projets déjà réalisés.**

« L'animation collective est compliquée, ça monte en graine alors qu'individuellement, on est toujours bien reçu. »

« C'est important de porter l'ambition la plus haute possible, c'est notre rôle, mais c'est difficile de la porter, de la dire lors des réunions avec les maîtres d'ouvrage, les élus, les agris, les proprios... De porter cette parole devant une assemblée. On est vu comme les empêcheurs de tourner en rond. »

IDENTIFICATION DES PERSONNES CONCERNEES

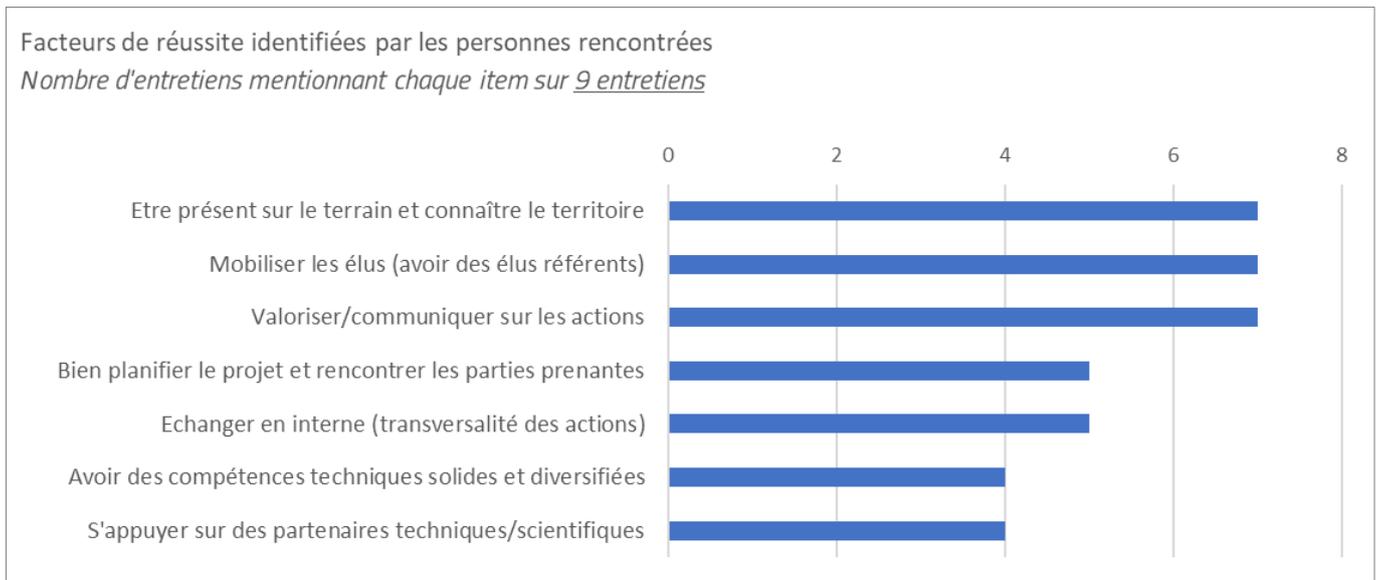
La **difficulté et le temps passé à tenter d'identifier les personnes concernées par les projets sur le territoire**, en l'absence d'un accès facilité aux données nominatives (RPG2+ et cadastre) ont été évoqués par la quasi-totalité des personnes rencontrées, ces données étant décrites comme essentielles pour être en capacité d'identifier et de solliciter l'ensemble des personnes concernées par chaque projet. La **construction de bases de données** internes paraît une pratique généralisée.

AUTRES DIFFICULTES PONCTUELLEMENT MENTIONNEES :

Les événements externes non maîtrisés (ex. discours supra-locaux d'acteurs politiques ou associatifs qui « percutent » les projets et mettent à mal le travail mené auprès des acteurs locaux) et la définition des itinéraires techniques les plus adaptés à un projet donné (difficultés à évaluer le bien-fondé des choix techniques, ex. effets de la recharge en granulat...) ont été ponctuellement mentionnés.

II. PRINCIPAUX LEVIERS ET FACTEURS DE REUSSITE IDENTIFIES

Pour les personnes rencontrées, les éléments synthétisés ci-après relèvent des facteurs de réussite, voire des conditions de bonne réalisation des projets. Leur absence est à comprendre à l'inverse comme des freins à l'accomplissement de leurs missions.



ÊTRE PRESENT SUR LE TERRAIN ET CONNAITRE LE TERRITOIRE

Le métier de technicien milieux aquatiques (et agricole) est, pour toutes les personnes rencontrées, un **métier « relationnel » qui exige une forte présence sur le terrain.**

Cette présence sur le terrain permet autant d'**identifier les dysfonctionnements hydro-biologiques que de connaître le territoire et de se faire connaître des acteurs, de les « sonder », de les « sentir »**. Cette connaissance fine des problématiques et actualités locales intègre la rencontre et **assoit la légitimité du technicien auprès de ses interlocuteurs**. C'est aussi ce qui permet d'identifier des « personnes ressources » locales à mobiliser dans les différents projets.

Le processus de dialogue peut être court ou long, fluide ou complexe ; aucune règle ne semblant exister en la matière (2 à 5 années sont évoquées en fourchette basse), **c'est l'expérience du technicien, au contact du territoire, qui forge son regard et sa capacité d'adaptation.**

Certaines actions mise en place par les collectivités ou directement par les techniciens facilitent la rencontre : l'agrément BCAE7 (la sollicitation pour destruction de haies/talus offrant l'occasion d'une discussion), la présentation systématique de la structure aux nouveaux exploitants de façon individuelle ou collective... **Chaque projet est l'occasion d'établir une relation susceptible d'ouvrir la voie à d'autres actions** avec la personne, voire avec ces voisins et connaissances.

Une telle connaissance se construisant dans la durée et en personne, la **permanence des techniciens sur leur poste** est un facteur déterminant de la réussite des projets pour les personnes rencontrées.

« On sait de quoi on parle, on n'est pas parachutés. C'est hyper important d'avoir une connaissance fine du territoire. »

« Il faut établir un lien de confiance... Quand il y a l'occasion de faire un talus, c'est une porte d'entrée pour faire d'autres choses derrière. »

« Le technicien est catalyseur, le lien au territoire. Les gens doivent le connaître et ne pas avoir 1000 interlocuteurs. »

« L'action milieux aquatiques demande d'avoir quelqu'un d'implanté sur le territoire, d'avoir une assise, une légitimité. Ça n'est pas possible quand le technicien change tout le temps. »

« Le volet humain est une part très importante du travail. Il faut écouter, s'adapter, concerter et s'accrocher. »

MOBILISER LES ELUS LOCAUX

La totalité des personnes sollicitées ont souligné **l'importance de recourir aux élus locaux**. La majorité d'entre elles ont ainsi indiqué s'appuyer sur des « **élus référents** » faisant figure de « **porte d'entrée** » dans les communes.

Pour les techniciens, ce contact privilégié est une opportunité pour **se faire connaître, échanger sur les enjeux et les objectifs** (dimension de sensibilisation), **trouver des synergies, éviter les projets contradictoires, obtenir des contacts, recueillir de la connaissance sur le territoire et pouvoir**

compter sur un relais local pour rencontrer les personnes concernées par les projets si un appui est pressenti nécessaire. Ces élus référents peuvent être mobilisés sur le terrain, sur des chantiers en cours ou finalisés, et devenir des « ambassadeurs » auprès d'autres élus et des citoyens. Chaque rencontre est une occasion de partager les enjeux associés aux projets et d'affiner la connaissance du territoire.

Au-delà de l'implication des élus de la collectivité porteuse et de l'élu référent (GEMA), l'information et plus encore l'échange avec ce panel d'élus (maires ou adjoints) apparaissent essentiels dans l'assise territoriale des techniciens rencontrés.

Les **services techniques des communes** sont également des acteurs clés, les « yeux » des techniciens sur le territoire, avec qu'il peut s'avérer intéressant de définir des actions de sensibilisation/formation et des opérations conjointes.

« Une porte d'entrée élu dans chaque commune, un relais qui est hyper important. »

« Je préviens toujours les élus avant d'intervenir sur leurs communes et je les sollicite quand le 1^{er} contact avec les privés n'a pas abouti. Les élus en soutien peuvent ouvrir des portes sur toutes les problématiques. »

« J'ai un contact par commune. Ça peut être le maire ou un adjoint, ça peut aussi être un élu au syndicat ou un contact plus informel. Les connaître permet de faire émerger des actions. »

« J'essaie le plus possible de les associer aux projets. Le terrain est une opportunité pour les mobiliser, c'est très important pour parler des enjeux et des actions, ça génère un effet « boule de neige ». »

« Ce sont souvent les mêmes élus qui restent dans le temps, certains ont acquis une bonne connaissance de la problématique, ils sont devenus très moteurs, on peut s'appuyer sur eux. D'autres sont beaucoup moins investis. »

VALORISER, COMMUNIQUER SUR LES ACTIONS

Les pratiques et les positionnements en matière de communication apparaissent hétérogènes, avec des actions souvent ponctuelles, **le plus souvent en l'absence de plan de communication établi.**

Pour une partie des personnes concernées, la communication est associée à la **valorisation des projets finalisés, lorsque ceux-ci occupent l'espace public, et à des actions ponctuelles auprès d'élus** (rencontres, présentation en commissions...), et parfois d'un public plus large dans le cadre d'actions d'éducation à l'environnement (ex. interventions auprès de scolaires...).

Pour ces personnes, **les incertitudes qui entourent les projets tant qu'ils ne sont pas finalisés rendent risquées toute opération de communication** en amont (ex. crainte d'un impact négatif sur les concertations en cours).

Pour d'autres, il est en revanche essentiel de communiquer sur « ce qui va être fait, pourquoi, comment ». La valorisation des projets figure dans ce cas un levier de sensibilisation, une opportunité pour faire comprendre les actions menées et faire « bouger les lignes » auprès des élus, des agriculteurs, de la population.

Le discours est alors axé sur **l'explication, sur le terrain, des dysfonctionnements et le partage de constats** (ex. échange sur les effets de ces dysfonctionnements/dégradations sur les activités des personnes rencontrées, « en quoi cela les impacte », échanges sur des phénomènes observables...).

Différentes opportunités sont mises à profit pour cela : visites de sites post-restauration (ou plantation ou autre action), invitation d'élus sur un chantier et/ou post-chantier, échanges avant-travaux avec des usagers...

Ce positionnement plus 'volontariste' ne semble toutefois pas nécessairement se traduire par des initiatives en phase préalable, soit par crainte de répercussions négatives de la part des techniciens eux-mêmes soit par crainte que ces propositions soient rejetées par leurs élus.

« Il ne faut rien s'interdire en matière de dialogue. Les articles dans la presse amènent les gens à les appeler, peuvent devenir des personnes volontaires. »

« A titre personnel, j'aurais mis en place une stratégie de communication forte plus en amont. Il aurait fallu communiquer quand le site était moche. »

« Il faut profiter des actions types pêches électriques pour inviter les élus, se faire connaître, faire connaître ce qui peut être fait, les actions possibles et les financements... Créer des opportunités de dialogue autour de projets, saisir toutes les opportunités pour parler des enjeux, même qui dépassent les objectifs du projet en question. »

PLANIFIER LE PROJET ET RENCONTRER LES PARTIES PRENANTES

La conduite de projets milieux aquatiques demande **d'anticiper un travail d'identification des personnes concernées et des personnes ressources puis de rencontres individuelles** (le plus souvent répétées).

Dans le même temps, les refus potentiels et les **délais souvent longs entre les prises de contact et les travaux** imposent, pour l'ensemble des personnes rencontrées de garder une certaine souplesse dans les priorisations établies pour **être en capacité de « rebondir quand une porte est fermée »**, de « revenir plus tard », en ayant un suivi des sites et des refus. Ce fonctionnement, qualifié parfois « d'approche à l'opportunité », est entendue comme la possibilité de garder une **marge de manœuvre à l'intérieur de priorités établies**, en fonction de l'acceptation des projets.

L'importance de **rencontrer toutes les personnes concernées dès la phase de montage des projets/des dossiers/études** afin de s'engager dans des actions les plus réalistes possibles a également été soulignée à plusieurs reprises (i.e. avoir une idée de ce qui sera faisable, acceptable avant de se lancer) et d'être en mesure de penser un ensemble cohérent de travaux.

Les rencontres apparaissant quasi systématiquement motivées par la présentation d'un projet précis, déjà calibré, la prise de contact en amont de tout projet semble cependant plus relever d'un **idéal à mettre en place avec davantage de temps que d'une pratique généralisée**.

Si, pour certains, ces **1^{ères} rencontres doivent être dédiées à l'écoute des personnes**, dans une posture d'ouverture, d'autres évoquent l'importance de **rencontrer les personnes avec un projet**

concret, dans un souci d'efficacité des échanges (être écouté et permettre à la personne de visualiser).

Dans tous les cas, est unanimement soulignée la nécessité de **répéter ces rencontres et de varier les formats**, tout en privilégiant des échanges sur le terrain avec les usagers.

« Il faut être lucide, il y a des endroits où on n'ira jamais... Il faut être plus souple dans la démarche. L'opportunité implique de travailler sur le temps long. Il faut être sur plusieurs projets en même temps pour être capable de rebondir car tous n'avancent pas au même rythme, certains peuvent mettre 2 ans comme 5 ou 10 ans. »

« Situation où un moment donné il n'y a pas d'accord, il faut pouvoir revenir plus tard, laisser le temps. Il faut avoir un suivi des sites sur lesquels on a eu des refus, une veille ou se donner un objectif de recontacter les personnes à une échéance ou faire évoluer les éléments de négociation. »

« Il faut y aller progressivement, être sensible à ce qui fait peur aux gens, ne pas les bloquer, prendre du temps, même si des fois ça ne marche pas. ... Il faut du temps pour se faire connaître. »

« Savoir se faire accompagner et identifier les bonnes personnes par qui être accompagné sur le terrain, chez les personnes, si besoin : des élus, des collègues, d'autres agris... »

« C'est important d'aller voir les proprios individuellement et rapidement pour sonder leur position, si une action est possible ou si ce n'est pas la peine de dialoguer. »

« ... donner la parole à la personne et ne pas arriver avec tout ficelé. Ecouter, sonder les visions, niveaux de connaissance... est-ce que ça fonctionne ? pourquoi ? qu'est-ce qu'on peut faire ? »

ECHANGER EN INTERNE (coordination et synergies au sein de la structure)

Pour les personnes rencontrées, **les échanges entre différents domaines d'intervention au sein de la collectivité** (agricole, milieux aquatiques, bocage) sont essentiels pour partager des opportunités d'action, affiner le niveau d'expertise (ex. en allant ensemble sur le terrain) et envisager des actions multithématiques coordonnées (regard global sur un site).

A contrario, **l'absence ou le manque de lien entre services est signalé comme un frein à la mise en place de projets** qui prennent en compte l'ensemble des enjeux existants, le technicien se concentrant dans ce cas sur son propre compartiment.

Une taille restreinte de collectivité et une même localisation de ces différents corps d'intervention semblent faciliter la création de liens, sans que cela soit systématique (dynamique de travail qui tend à se mettre en place).

Le lien aux autres services de la collectivité (ou des collectivités partenaires) **apparaît en revanche beaucoup plus rare** et liés à des projets précis le motivant.

« Avant les réunions bilatérales proprio et les exploitants, on fait le point avec la technicienne bocage pour avoir une vue d'ensemble. On discute des projets de restauration de bocage ensemble, on voit tous les linéaires. »

« Ces échanges sont super importants pour se transmettre des infos, des opportunités, aller sur le terrain ensemble... »

« On travaille beaucoup tous ensemble pour monter des actions croisées, réfléchir... C'est un vrai atout, ça permet de meilleurs projets et des projets plus faciles. »

« Être une petite équipe qui travaille bien ensemble avec des élus réactifs est un facteur de réussite. »

AVOIR DES COMPETENCES TECHNIQUES SOLIDES ET DIVERSIFIEES

L'expertise technique intervient tant dans le montage des projets que dans leur présentation aux personnes concernées.

L'accumulation d'expérience, associée à l'acquisition progressive de connaissances techniques, de travaux en travaux, apporte aux techniciens une certaine aisance dans les échanges en leur permettant d'apporter des informations précises et de mieux partager avec leurs interlocuteurs le sens de l'action présentée (capacité à rendre visible le résultat attendu des travaux et à répondre aux incertitudes et craintes).

Pour les techniciens milieux aquatiques, **ce socle d'expertise doit dépasser le seul domaine hydro-biologique pour inclure des connaissances diverses**, liées aux objets et aux personnes auxquels ils ont affaire (fonctionnement des moulins, fonctionnement d'une exploitation agricole...).

L'importance de bien connaître le milieu agricole a ainsi été présentée à plusieurs reprises comme une **condition de crédibilité et de possibilité du dialogue**. Il revient aux techniciens de se construire, en autodidactes, un certain bagage et d'aller solliciter des personnes ressources en cas de besoin (ex. co-animation de réunions avec la chambre d'agriculture).

« Il faut avoir une bonne connaissance du milieu agricole, comprendre ce qu'ils font, quelles sont leurs contraintes, savoir comment ils font leur métier. »

« T'as intérêt à savoir comment fonctionne une ferme. Il faut être curieux. Pas agriculteur, mais savoir comment ça fonctionne, suivre l'actualité du milieu et du territoire, connaître aussi son histoire, pouvoir parler de plein de choses. »

« C'est important d'avoir un bon niveau d'expertise, ça permet de retranscrire les informations de façon de plus en plus simple. »

S'APPUYER SUR LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES

Les personnes rencontrées ont enfin évoqué à plusieurs reprises l'importance d'associer les partenaires techniques et scientifiques le plus en amont possible (DDTM, OFB, Camab...) afin de sécuriser et de faciliter leur mise en place des projets.

Leur mobilisation sur le terrain, dans le cadre d'échanges avec les élus et les usagers concernés, peut être également un élément sécurisant pour ces acteurs (clarification des scénarios et des effets par un apport d'expertise extérieur, cadrage réglementaire et/ou technique...).

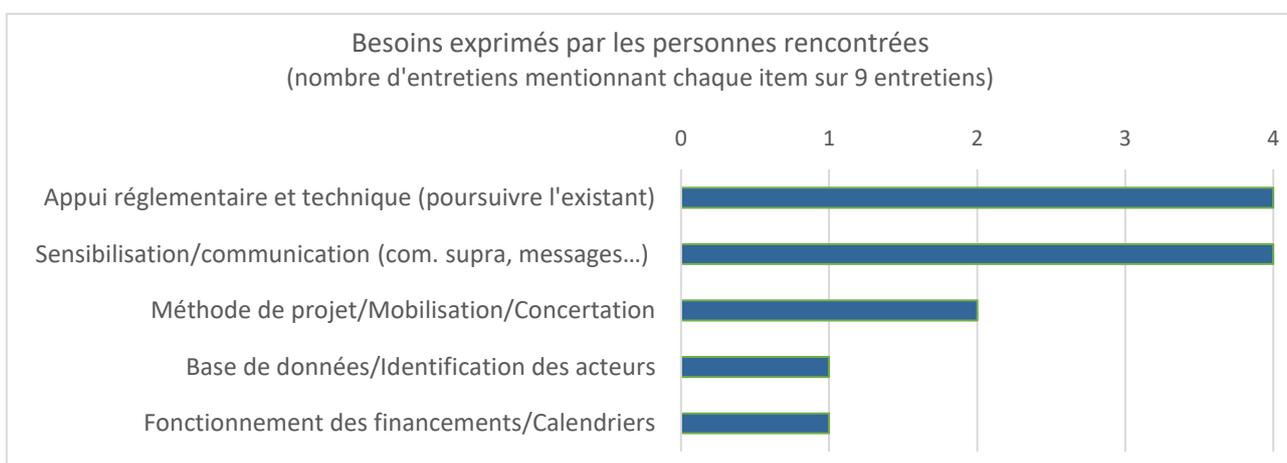
Des temps d'échanges spécifiques réunissant l'ensemble des élus locaux autour d'une problématique ou d'un projet précis, en présence de ces partenaires, peuvent agir comme des leviers en faveur de leur sensibilisation, faciliter le partage d'un même niveau de connaissance et l'établissement de relations facilitantes pour de futurs projets.

III. BESOINS EXPRIMÉS PAR LES PERSONNES RENCONTRÉES

Les éléments recensés ici ont été exprimés par les personnes rencontrées soit en réponse à la question de savoir si la concertation avec les usagers/acteurs du territoire était un sujet sur lequel ils auraient besoin d'un appui (cf. annexe 2 – guide d'entretien), soit de manière plus spontanée, sans que cela soit en lien nécessairement avec la concertation.

La plupart de ces éléments ont été évoqués ponctuellement et sont à replacer dans un discours plus vaste. Il n'est donc pas possible d'en tirer des conclusions quant à leur caractère partagé entre les techniciens. L'ensemble des entretiens permet toutefois de mettre en avant 2 points récurrents :

- *La centralité de l'expertise technique (poursuite de l'appui Camab existant)*
- *La demande d'un renfort en matière de communication (construction et diffusion des messages à plusieurs échelles)*



APPUI TECHNIQUE ET REGLEMENTAIRE

- Pour les personnes rencontrées, l'important est en premier lieu de **maintenir l'appui Camab existant**, l'intérêt du réseau Camab, aux côtés d'autres partenaires, étant reconnu en ce qu'il permet aux techniciens de **monter en compétence, d'avoir une dynamique collective et de sécuriser leurs projets**.
- La question de la **sécurisation** dans un contexte de **complexification croissante des projets** (ex. de plus en plus de génie civil avec assistance à maîtrise d'ouvrage) est ainsi revenue à plusieurs reprises, associée à l'importante responsabilité endossée par les techniciens face aux acteurs et usagers. Cette sécurisation s'est exprimée sous deux formes :
 - **L'importance d'un apport d'expertise technique** pour comprendre au mieux le fonctionnement des écosystèmes traités (notamment pour les projets en zones humides) ;
 - L'appui sur les **modèles de convention de travaux**.
- Le besoin de **retours d'expériences** a été largement partagé, avec des attentes variables quant à la forme que doivent prendre ces retours : ex. des **échanges en présentiel** (meilleure appropriation des éléments dans le cadre d'échanges restreints) ou **des documents synthétiques** recensant les informations-clés (les journées sur le terrain demandent du temps sans toujours permettre d'échanger sur le fond des projets du fait du trop grand nombre de participants).
- A également été mentionné ponctuellement le besoin d'être appuyé sur le **cadre réglementaire**, pour bien saisir le cadre national et/ou pour le faire connaître/respecter sur le territoire et faire évoluer la réglementation locale.

SENSIBILISATION/COMMUNICATION

- Un appui au montage des projets, axé sur la planification du dialogue, n'est souvent pas spontanément perçu comme nécessaire. En revanche, **les notions de sensibilisation et de communication sont des sujets récurrents dans le discours des personnes rencontrées**.
- Plus qu'un appui à la conduite de projets donnés, les personnes rencontrées attendent **d'être épaulées à deux niveaux différents** (et/ou selon les personnes) :
 - **sur la construction de la communication locale**, des messages à porter/diffuser, dans leurs contenus et dans leurs formes ;
 - **sur la mise en place d'une communication « supra »**, qui viendrait renforcer, conforter les messages portés par les techniciens localement (il ne s'agirait dans ce cas pas tant d'aider à produire des messages que d'en produire à un autre niveau).
- **Les élus sont une cible importante de ces actions de sensibilisation**, la question de leur formation étant localement soulevée. Pour certains, leur mobilisation peut passer par des actions « moins macro » et plus ciblées, par exemple auprès des équipes municipales.

« Comment sensibiliser et embarquer les élus ? Un volet de formation des élus qui est très important. »

« Il faudrait un appui 'politique' sur les projets et les sujets emblématiques, les légitimer, qu'il n'y ait plus de doute possible. »

« On connaît les arguments mais ils manquent de diffusion. »

« ... être aidé sur l'aspect socio, et pourquoi pas 'commercial'... la technique du 'pied dans la porte', la communication. »

« Il manque des lignes de conduite sur ces sujets-là, de perspectives ou de réflexions sur le long terme... »

AUTRES BESOINS EVOQUES (mentions ponctuelles)

- **L'appui sur des projets précis** (volet dialogue territorial/concertation) : avoir des formations et/ou des échanges avec la Camab, sur des sujets/projets précis, en bilatéral ou en petit groupes, ces formats étant jugés ici plus efficaces que les documents écrits pour partager des éléments de méthode.
- **Le partage d'éléments de méthodes** : proposer une synthèse de la démarche de projet appliquée à l'action milieux aquatiques (partager des méthodes entre techniciens sous la forme d'un document synthétique, face au constat d'une grande variabilité d'approches).
- **La gestion des demandes de financements** : travailler à l'harmonisation des plateformes et des calendriers de subvention (Agence de l'eau, Région, Département).
- **La constitution de base de données acteurs** : appuyer l'identification des personnes concernées par les projets et l'obtention de leurs coordonnées face aux difficultés rencontrées.

IV. REGARDS PORTES SUR LE METIER

- Un **métier de passion** (satisfaction de faire un travail qui a du sens, pour les générations futures) qui semble s'accompagner d'un **attachement fort aux territoires** sur lesquels les personnes rencontrées travaillent.
- Un métier décrit à plusieurs reprises comme « **fatigant** », « **usant** », du fait de l'expérience répétée de refus, parfois de situations conflictuelles, et de contextes locaux et nationaux insuffisamment porteurs.
- **La perception**, par les personnes rencontrées, à la fois dans leurs échanges avec les personnes concernées par les projets et dans la société de manière plus générale, d'un **défait de prise de conscience des enjeux liés aux conséquences du changement climatique et à l'effondrement de la biodiversité** ajoute une **dimension d'urgence et une inquiétude** au métier (sentiment « d'être dans une course contre la montre »).
- Un métier décrit également comme **de plus en plus complexe**, tant sur le plan des enjeux que des solutions techniques à mettre en œuvre (comprendre les dysfonctionnements et trouver des réponses adaptées).
- Un **panel de compétences** nécessaires face à cette complexité croissante des projets et aux nombreux domaines à appréhender (aménagement, agricole, foncier...).
- Cette nécessaire **polyvalence** (être un « couteau suisse ») est présentée comme partie prenante du métier et, pour certains d'entre eux, de son attrait, et implique une importante dose d'**auto-formation**.
- Une **dimension « humaine », « relationnelle »** également décrite comme partie prenante du métier, une dimension essentielle dans la conduite des projets mais qui « n'a pas été apprise », qu'il faut « sentir » en étant sur le territoire (cf. temps long pour avoir une connaissance fine des acteurs, de l'historique local, se construire une certaine légitimité, construire des argumentaires adaptés...).
- Le sentiment exprimé à plusieurs reprises d'un **manque de reconnaissance et de valorisation** de ces compétences et du travail de longue haleine effectué.
- L'observation d'un certain **turn-over des équipes techniques** mais qui concernerait, dans le Finistère, principalement les techniciens bocage et agricole (les postes techniciens milieux aquatiques étant perçus comme plutôt stables par rapport aux territoires voisins).
- Une anticipation par certains techniciens d'une **évolution du métier à venir dans le cadre du changement climatique**. Pour certains, les techniciens pourraient ainsi être amenés à **travailler de plus en plus en milieu urbain**, présenté comme très peu connu aujourd'hui des techniciens et potentiellement porteurs d'enjeux contradictoires (éclairage vs cadre de vie, fauche tardive vs vision d'un manque d'entretien, désimperméabilisation...).

« Un métier qui évolue... Il y a de plus en plus de génie civil avec de la maîtrise d'œuvre/AMO. Les projets sont de plus en plus compliqués, ils impliquent de nouvelles compétences. »

« ... métier qui va évoluer dans le cadre du changement climatique. Les aspects qualitatif et quantitatif vont devenir de plus en plus importants. »

« Des projets qui vont être de plus en plus complexes et plus dans l'espace urbain. »

« Le technicien ZH doit être là, sur le territoire, même si ce n'est pas toujours facile, s'il peut être pris à parti. »

« C'est difficile de voir le temps de réaction, d'évolution des regards et pratiques très, trop long. »

« Ça a du sens, on travaille pour l'intérêt général, ça c'est très valorisant. Pour les enfants, on améliore les choses, on répare des conneries, même si on ne peut pas en éviter... »

ANNEXES

ANNEXE 1 – LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Personnes rencontrées	Structures
Yann Laranthec & Sébastien Le Goff	Service publique de l'eau An Dour-Morlaix Communauté
Mélanie Barric & Clément Le Jeune	Syndicat mixte du Bas-Léon
Sylvestre Boichard	Etablissement public d'aménagement et de gestion de l'Aulne
Vanessa Thorin	Syndicat mixte Blavet Scorff Ellé-Isole-Laïta
Anne-Sophie Blanchard & Julien Le Dez	SIVALODET
Olivier Robin & Bénédicte Vedel	Etablissement public d'aménagement et de gestion de la baie de Douarnenez
Samuel Guichard, Fanny Elias	Ouest Cornouaille Eau
Victorien Marchand	Communauté de communes Pays d'Iroise
Laurie Gariglio, syndicat de l'Horn	Syndicat mixte de l'Horn

ANNEXE 2 – GUIDE D’ENTRETIEN

1. Les missions et le contexte de travail

- Présentation des missions, du territoire d’action et de ses grandes problématiques
- Le cadre dans lequel s’insèrent les actions menées (CT, PLAV, SAGE...)

2. Le processus de construction et de mise en œuvre des opérations sur le territoire

- Le processus de planification, du diagnostic jusqu’à la mise en œuvre des opérations :
 - Le choix de la localisation et des types d’opérations/travaux à réaliser et avec qui sont-ils validés (critères, référentiels...)
 - L’intervention/la place éventuelle dans la planification et mise en œuvre
 - Etapes suivantes une fois que des secteurs d’action/opérations sont validés
 - La prise de contact avec les riverains/usager concernés par les opérations prévues (articulation au diagnostic et à l’élaboration du plan d’action...)
- La place des autres usagers/de la population dans l’élaboration, la mise en œuvre et/ou le partage des résultats des opérations (quand, comment...)
- La communication sur les actions réalisées et la réception/gestion des retours éventuels (ex. communication aux élus et au-delà, sous quelles formes...)
- Les difficultés rencontrées au cours des différentes étapes du projet et les questions que peuvent poser le dialogue et la concertation avec les riverains
 - Ce qui est attendu du dialogue/de la concertation avec les usagers concernés
 - Questions que pose ce dialogue/cette concertation (difficultés observées/vécues)
 - Place des élus dans les situations perçues comme plus difficiles ou complexes
 - Regard sur leur rôle et la place sur le terrain des élus
- Si appel à des bureaux d’études
 - Des CCTP qui portent sur le volet hydro-écologique uniquement ou des expériences d’intégration de la dimension de concertation ?
- Témoignage sur une expérience qui n’aurait pas abouti telle que programmée, et regard porté sur la manière dont cela s’est passé (non-aboutie ou complexe)
- Témoignage sur une expérience vécue comme aboutie (positive, intéressante...)

3. Le regard sur les missions et perspectives

- Eventuelles évolutions de pratiques ou de manières de faire depuis la prise de poste (approche pour établir un dialogue et définir des actions avec les usagers, connaissance des acteurs du territoire...)
- Des choses que vous feriez différemment, avec plus de temps ou de moyens ?
- Les éléments essentiels du travail de technicien et vision des missions pour les années à venir (ex. grandes questions qui vont se poser, compétences fondamentale, attentes...)

4. Les attentes en matière de dialogue, de gestion du dialogue et de la concertation avec les usagers et habitants

- Est-ce un domaine sur lequel il existe un besoin de soutien ? Des points spécifiques ?
- Si oui, des idées ou attente sur la forme de cet appui ?

ANNEXE 3 – APERÇU DES INITIATIVES EN MATIERE DE COMMUNICATION

Communication à destination des élus
Visite de site pendant les travaux et après
Tableau de bord annuel/bilan des actions distribué aux élus, communes voire plus largement au réseau de la structure (envoi papier, mise en ligne sur site internet...)
Diffusion de fiches thématiques synthétiques sur les différentes compétences de la collectivité (communiquer sur la réglementation et des notions fondamentales)
Communication ponctuelle auprès du grand public
Appui aux communes sur leurs actions de communication sur des thématiques ou projets d'intérêt (ex. rédaction ou vérification du contenu)
Lettre d'information périodique sur le bassin versant (avec publication plus ou moins régulière)
Lettre d'information ponctuelle sur des thématiques précises (ex. ce que l'on peut faire/ne pas faire en zones humides...)
Articles et/ou page réservée dans le magazine de la collectivité (distribué à tous les foyers du territoire)
Articles et/ou page dédiée dans le site internet de la collectivité
Exposition itinérante (ex. prévention du risque inondation...)
Campagne d'affichage sur des enjeux supra (ex. « Ici commence la mer » ...)
<i>Escape Game</i> proposé lors de journées spécifiques (ex. thème milieux aquatiques, hydromorphologie et pollutions)
Maquette portative
Porte ouverte/visite de site ouverte au public (ex. opération ferme ouverte, visite d'un site restauré...)
Participation à des événements locaux sur des thématiques proches (ex. festival Saumon), ou là où opportunité de faire connaître la structure et les enjeux qu'elle porte (ex. stand sur le marché au fleur...)
Actions de sensibilisation indirectes via le financement d'associations (conventions) qui animent des projets sur l'année
Communication auprès des scolaires
Interventions ponctuelles dans les établissements scolaires (du primaire au BTS)
Programme de sensibilisation via des projets portés par des associations partenaires
Communication spécifique autour des projets/travaux
Articles ponctuels dans la presse sur des projets précis
Visite de site/opération porte ouverte
Invitation ponctuelle de riverains ou autres citoyens/acteurs intéressés sur le site du projet (ex. site de travaux de restauration, pêche électrique...).
Réalisation de vidéos de valorisation du projet (captation avant/pendant/après)
Mise à disposition d'atlas cartographiques (format papier) dans les communes (ex. atlas des inventaires de cours d'eau et/ou de zones humides avant le lancement d'une étude préalable).
Marché pluriannuel avec des centres emploi-insertion (ex. ESAT) pour l'entretien de sites.
Travail de signalétique sur les sites restaurés

ANNEXE 4 – SYNTHÈSE DES INITIATIVES ET RETOURS D'EXPERIENCES A SUIVRE

<p>Syndicat mixte de l'Horn</p>	<p>Groupe Herbe réuni 1 à 3 fois par an dont une rencontre « Perspectives » : groupe d'échange entre éleveurs qui a permis de fédérer les exploitants, de faire connaître les actions du syndicat, de débloquer des situations, de faire émerger des besoins et mieux anticiper les actions. Des échanges en salle et chez les exploitants. Le groupe est co-animé par le syndicat et la chambre d'agriculture dans le cadre d'un marché ; un partenariat qui permet d'apporter le niveau d'expertise nécessaire à l'accompagnement des agriculteurs.</p>
	<p>Participation au concours « Prairies fleuries » en partenariat avec le PNRA, Morlaix Communauté, Lesneven Côtes des Légendes des et le syndicat du bassin de l'Elorn. Chaque partenaire désigne un agriculteur, puis un jury désigne l'agriculteur qui représentera l'ensemble des partenaires au concours national. Fierté des agriculteurs participants, une opportunité pour eux pour prendre du recul sur leur exploitation et leurs pratiques, et une opportunité pour communiquer de manière positive pour le syndicat.</p>
	<p>Démarches de paiements pour services environnementaux en cours sur les volets phytosanitaire et azote. Ce dernier (Horn amont) vise la remise en herbe de zones sensibles (zones humides, parcelles drainées, forte pente...).</p>
	<p>Valorisation de prairies dont des prairies humides grâce à la mise en place d'un boviduc et création de talus chez un couple d'agriculteurs ayant appelé le syndicat pour avoir des conseils sur la gestion de leurs zones humides (travail conjoint entre la Chambre d'agriculture, le syndicat et la commune). Organisation avec la Chambre d'agriculture d'une porte ouverte permettant de présenter la démarche transversale de projet avec les différents acteurs impliqués.</p>
<p>Syndicat mixte du Bas-Léon</p>	<p>Remise en talweg en tête de bassin versant au sein d'un élevage porcher suite à un appel de l'exploitant désirant remblayer la zone humide située en contrebas de sa fosse à lisier par crainte d'une pollution du cours d'eau en cas d'accident. Echanges qui ont permis d'engager une réflexion avec l'exploitant avec l'appui des techniciens rivières, bocage et zones humides (regard croisé). Réflexion en cours sur l'organisation d'une porte ouverte présentant les travaux, en coopération avec la coopérative porcine.</p> <p>Restauration du site de l'étang du Pont : 10ha en foncier public, sur deux communes, projet initié en 2019, aboutissement prévu en 2024. Le processus de concertation avec les élus est en cours de finalisation. De nombreuses oppositions ont émané d'une diversité d'acteurs et se sont exprimées par différents canaux (pétition, page Facebook contre le projet...), alimentant les doutes des élus concernés. L'action de communication et de concertation a été concentrée sur ces derniers, par des échanges restreints et des présentations en commissions communales et communautaires.</p>

	<p>Un cheminement piéton et un suivi écologique du site sont prévus à terme.</p> <p>Clés du projet : caractère réglementaire du projet, soutenu par l'Agence de l'eau et l'Etat (cours d'eau en liste 2).</p> <p>Création d'un chemin dans une zone humide suite à la sollicitation d'une association locale de randonnée. La sollicitation du syndicat par l'association a abouti à l'identification d'une opportunité de reméandrage du cours d'eau. Projet qui a déroulé très vite à partir de la prise de contact du syndicat auprès de la mairie (foncier public).</p> <p>Elaboration en cours d'un document de synthèse sur les zones humides (cadre réglementaire) pour une diffusion à large échelle, y compris aux agriculteurs.</p>
<p>Etablissement public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez</p>	<p>Suppression du plan d'eau de Plonévez-Porzay (terrain communal) : projet finalisé qui est complémentaire d'une restauration de zone humide menée chez un riverain dans des terrains mitoyens du cours d'eau.</p> <p>L'étang, construit à la suite de la sécheresse de 1976, a été implanté dans le lit majeur du Laptic anciennement en zone humide. La rivière a été déplacée et positionnée en dérivation par la création d'une digue.</p> <p>Un déversoir installé sur la rivière à une centaine de mètres en amont de l'étang permettait de l'alimenter en eau. Cet ouvrage s'est dégradé dans le temps et a finalement été neutralisé en 2016.</p> <p>L'absence de renouvellement de l'eau et l'accumulation de matière organique ont conduit à un envasement important depuis les années 1990-2000.</p> <p>L'usage pour la pêche récréative initialement présent est devenu inexistant. Le site demeurait uniquement un espace de promenade à proximité du bourg.</p> <p>Le projet de suppression a été accepté rapidement par la commune suite à une présentation en conseil municipal (pas de réunion publique).</p> <p>De nombreuses larves de batraciens ont émergé au moment de la vidange, provoquant l'inquiétude des riverains et un sentiment de destruction de la biodiversité locale. Cela n'a toutefois pas abouti à une remise en cause du projet. Les travaux ont été échelonnés pour tenir compte des contraintes du site et des enjeux de biodiversité. Deux mares ont aussi été aménagées.</p> <p>En 2023, le site a été mobilisé dans le cadre de l'Atlas socio-culturel pour l'organisation d'une « traversée habitante » (site 'vitrine' pour expliquer l'objectif de la restauration).</p> <p>Un suivi des mares est réalisé par Bretagne Vivante.</p> <p>Plans algues vertes : pour chaque site sur lesquels des enjeux de restauration sont identifiés, les riverains sont concertés collectivement à l'occasion d'une réunion. Cet échange permet de présenter les objectifs poursuivis et les propositions de travaux pour améliorer le fonctionnement hydraulique des zones humides et d'ouvrir une discussion sur le projet.</p> <p>L'étape suivante consiste à poursuivre l'échange mais à un niveau individuel avec chaque riverain. Ce rendez-vous permet de détailler le projet auprès de chaque personne concernée et facilite l'expression de questionnements qui ne sont pas</p>

	<p>toujours aisés à exprimer collectivement. Il facilite aussi l'apport de réponses adaptées aux attentes individuelles et le recueil de l'avis individuel sur le projet.</p> <p>La négociation foncière est une activité dont le succès dépend en partie de la qualité du contact qui est établi avec le riverain et de la façon dont est abordé le sujet. Le savoir-faire dans ce domaine est aussi un facteur de réussite. En 2022, le syndicat a validé une stratégie de restauration des zones humides qui a identifié une douzaine de sites prioritaires, constitués de plusieurs centaines de parcelles cadastrales. Il a validé un recourt plus direct à la maîtrise foncière et un engagement systématique de négociations foncières avec les riverains propriétaires dans ces sites.</p> <p>Dans le cadre du 3^{ème} PAV, le syndicat s'appuie sur un négociateur foncier pour identifier les propriétaires, estimer la valeur des terrains et mener les négociations amiables avec les propriétaires des zones humides prioritaires (rencontre individuelle par le négociateur de toutes les personnes concernées pour échanger et se positionner sur la proposition d'acquisition formulée par la collectivité).</p>
	<p>Restauration d'une zone humide et d'un cours d'eau chez un agriculteur : travaux qui ont fait suite à l'émergence d'une opportunité chez un agriculteur proche de la retraite, celui-ci souhaitant réhabiter ses zones humides (liberté d'action laissée au porteur de projet pour le reméandrage du cours d'eau).</p> <p>Observation d'un changement de vision de l'agriculteur tout au long du projet, d'une posture de doute vis-à-vis de l'intérêt des travaux à un entretien par fauche de la partie accessible et l'acceptation d'un boisement spontané de la partie riveraine.</p> <p>Le syndicat réfléchit à proposer à l'agriculteur de la mise en place une Obligation Réelle Environnementale sur le terrain (ORE).</p>
	<p>Atlas socio-culturel du Lopic : Le projet d'Atlas des Rivières de Bretagne est né d'une interrogation collective : comment prendre soin ensemble d'un cours d'eau ?</p> <p>Ce projet s'inscrit dans une dynamique initiée par la Région Bretagne et l'association Eau et Rivières de Bretagne, qui se sont engagées dans une démarche expérimentale visant à valoriser les cours d'eau du territoire à travers la création d'Atlas des rivières bretonnes. Cette démarche avait abouti à l'atlas du Belon, consultable ici : https://belon.atlas-rivieres.bzh/.</p> <p>Pour le territoire de la baie de Douarnenez, c'est le projet d'Atlas socio-culturel du Lopic, qui a été retenu. Cet atlas vise à créer du lien entre les habitants et les usagers du bassin versant autour de l'eau. Il aborde l'eau sous des angles différents, en valorisant le patrimoine naturel et culturel du Lopic.</p> <p>L'idée au cœur du projet est de mobiliser une diversité d'acteurs : associations culturelles, de randonnée, environnementales, de pêcheurs, agriculteurs, habitants, acteurs du tourisme, scientifiques, artistes, experts techniques, élus locaux, etc. autour de l'élaboration de cet atlas.</p> <p>Aujourd'hui Le Lopic est un cours d'eau peu visible et peu accessible, beaucoup d'anciens le connaissent bien, ce qui est peu ou pas le cas des générations plus jeunes.</p>

	<p>La volonté portée par l'équipe du syndicat et des élus est de restaurer un dialogue et de travailler à la réappropriation des cours d'eau par la population.</p> <p>Le site https://lapic.atlas-rivieres.bzh/ permet de suivre le projet et d'y contribuer.</p>
<p>Etablissement public Ouest Cornouille</p>	<p>Renaturation de la rivière de Pont l'Abbé et reméandrage par remise dans le talweg. Une évolution visible positive des travaux, impact notable et rapide sur la biodiversité et le paysage. Une vidéo retraçant l'opération est aujourd'hui diffusée et des panneaux explicatifs vont être posés sur le site. Clés du projet : la proximité d'un sentier a permis aux personnes de s'approprier le projet (accessibilité et visibilité du site).</p> <p>Démarche de rencontre de tous les nouveaux agriculteurs qui s'installent sur le territoire par la technicienne agricole. Cette démarche nouvelle a été mise en place en concertation avec les EPCI du territoire afin de sensibiliser les agriculteurs sur la qualité de l'eau et d'avoir une opportunité pour établir un premier contact.</p>
<p>Etablissement public d'aménagement et de gestion du bassin versant de l'Aulne</p>	<p>Stage sur l'identification des risques érosifs : réalisation d'entretiens auprès d'agriculteurs pré-ciblés par le syndicat, les deux 1^{ers} entretiens ayant été réalisés en présence du technicien (puis stagiaire seule). Des entretiens qui ont permis d'établir un contact, d'avoir une meilleure vision des problématiques des agriculteurs, de leurs besoins, et de faire ressortir que ceux-ci étaient autres que ceux anticipés par le syndicat (certains agriculteurs pouvant par exemple être intéressés par d'autres types d'accompagnement). Une démarche également intéressante pour ajuster son discours et son approche des différents agriculteurs concernés.</p> <p>Remise en talweg d'un cours d'eau entre deux parcelles appartenant à deux propriétaires en mauvais termes. Deux ans ont été nécessaires pour leur faire signer la convention, notamment du fait de la crainte de l'un d'eux que les travaux endommagent son terrain. Clés du projet : des travaux engagés dans un autre cadre chez l'une des deux personnes a finalement permis d'établir un lien de confiance avec celle-ci, qui a pu voir comment le syndicat opérait. Une opération connexe chez le second propriétaire a également permis d'obtenir son accord en créant un lien « gagnant-gagnant ».</p> <p>Projet d'élaboration en cours d'une stratégie GEMA avec les communautés de communes signataires du syndicat avec pour objectif de construire un programme d'actions territorialisé en fonction des enjeux (pistes d'actions par sous-bassin versant), en augmentant et en sécurisant les financements des collectivités. Pour ce faire, le syndicat travaille sur la centralisation de toutes les données portant sur l'état de la ressource en eau puis prévoit de rencontrer les collectivités concernées pour leur présenter ces éléments.</p> <p>Priorisation des têtes de bassins versants en contexte agricole : ciblage des têtes de bassin les plus critiques (rangs 0 à 2) en utilisant la méthodologie Camab (Camab 2022), sélection des parcelles à risque via un Diagnostic Parcelle à Risques (DPR2) transposé</p>

	<p>sous SIG par le syndicat, puis sollicitation des agriculteurs concernés, rencontres individuelles et actions chez les personnes volontaires.</p>
<p>Syndicat mixte Blavet Scorff Ellé-Isole-Laïta</p>	<p>Etude préalable à la mise en place d'un programme pluriannuel d'actions milieux humides sur l'amont du bassin : a abouti à la définition de sites prioritaires d'intervention avec un ciblage des zones humides les plus dégradées (2 sites prioritaires-pilotes identifiés). Projet en partenariat avec la CRAB.</p> <p>Une concertation engagée après l'étude avec les communes et les communautés de communes, en partenariat avec la chambre régionale d'agriculture, a eu pour vocation de réunir l'ensemble des propriétaires fonciers et exploitants sur un site mais n'a pas abouti à un 1^{er} programme de restauration dédié aux zones humides telle que souhaité (une 1^{ère} réunion a été réalisée réunissant une 30^{aine} de personnes dont les élus de l'intercommunalité).</p> <p>Freins identifiés par le syndicat : réticences de la profession agricole, manque d'intérêt, de moyens humains et de budget dédiés aux problématiques environnementales de la part de l'intercommunalité, absence de financement complémentaire, le territoire étant classé en bon état, et mauvais timing pour initier la concertation (prise de compétence GEMA par l'intercommunalité, en particulier sur les zones humides).</p> <p>Projet de mobilisation collective et d'animation territoriale en faveur du maintien des milieux ouverts en site Natura 2000 : 3 communes tests où le syndicat souhaite mobiliser les exploitants agricoles et les propriétaires fonciers concernés et volontaires pour mettre en place ou poursuivre une gestion favorisant la préservation des prairies humides ouvertes sur les parcelles du site Natura 2000 (objectif de maintien de la biodiversité associée dans un contexte de pression).</p> <p>Projet de valorisation des vallées du Naïc et de l'Aër sur l'Ellé, de leur patrimoine naturel et de leur richesse, notamment en termes de biodiversité. Réponse à l'appel à projet Breizh Biodiv via un travail transversal et multi-acteurs.</p> <p>L'objectif est, à partir de masses d'eau en bon état, de lancer une dynamique collective sur le territoire autour de la valorisation des services rendus par des milieux aquatiques de qualité, de travailler à la réappropriation du cours d'eau par la population, les riverains, les agriculteurs, de porter un message sur les « bonnes pratiques », d'initier des travaux pour aller plus loin que le bon état et de générer des opportunités d'actions au-delà des cours d'eau concernés par le projet. Volonté d'en faire un site pilote où communiquer sur des opérations de restauration, les bons outils de gestion et les richesses du territoire.</p> <p>Des actions opérationnelles, de sensibilisation et de suivi sont prévues sur 3 ans. Plusieurs maîtres d'ouvrage sont engagés (intercommunalités, fédérations de pêche des départements du Finistère et du Morbihan, département du Morbihan et SMBSEIL).</p>

<p>Communauté de communes du Pays d'Iroise</p>	<p>Parc du Moulin Neuf à Ploudalmézeau : nombreux ouvrages sur 1 km et nombreux acteurs concernés (deux communes, plusieurs propriétaires privés). Volonté de la collectivité de gérer l'ensemble du site dans le cadre d'un seul projet.</p> <p>Tous les propriétaires ont été rencontrés individuellement avant puis après l'étude (expliquer les enjeux et le projet, sonder le terrain, demander l'accord aux propriétaires pour l'étude/accès à leurs terrains puis leur présenter les résultats de l'étude et recueillir leur retours).</p> <p>La partie en foncier publique est traitée dans le cadre du COPIL du CT (avec comité de suivi spécifique au projet COSUI).</p> <p>Une communication est prévue une fois le projet finalisé (article de presse et pose de panneaux sur le site).</p> <hr/> <p>Renaturation de l'estuaire d'Ilien : projet en cours, démarré en 2014 par la commune accompagnée par la communauté de communes dans le cadre de la compétence GEMAPI. Un contexte de projet qui s'est complexifié avec l'ajout d'autres thématiques (réseau assainissement, milieux aquatiques...) et une concertation difficile avec les riverains.</p> <p>Une valorisation est prévue à la finalisation du projet (sur site notamment).</p>
<p>Service public de l'eau An Dour-Morlaix communauté</p>	<p>Programme d'actions milieux aquatiques sur le bassin versant du Pontplaincoat.</p> <p>Mise en place d'une méthode de gestion de projet en plusieurs étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Démarrage du projet en 2016 avec une 1^{ère} réunion de contextualisation en réponse à la demande de l'Agence de l'eau de corriger le mauvais état de cette masse d'eau (réunion portée à l'époque en tant que Syndicat mixte du Trégor) : présentation de la situation du bassin versant et de l'étude envisagée aux élus ; - Validation par les élus du syndicat et des communes concernées du lancement de l'étude et demande d'avoir une action concrète rapidement (ciblage d'un ouvrage à aménager pendant l'étude – le premier verrou à la continuité aval du bassin) ; - Réalisation de l'étude globale et définition d'un ensemble d'actions sur le cours d'eau impliquant un dossier d'autorisation et une enquête publique ; - Rencontre de tous les acteurs concernés en amont de l'enquête publique afin que toutes les opérations identifiées dans celle-ci aient été validées par les riverains concernés (identification de tous les acteurs du territoire du bassin versant puis rencontres individuelles, avec proposition d'un échange sur le terrain) ; - Rencontre collective des agriculteurs avec l'appui de la Chambre d'agriculture ; - Rencontre individuelle des élus de toutes les communes concernées ; - Dépôt en 2017 de l'autorisation environnementale et démarrage de la procédure d'enquête publique ; - Réunion publique de présentation du plan d'action - Validation du plan de financement pluriannuel ; - Mise en œuvre de travaux ; - Porter à connaissance annuel dans le cadre de la procédure d'enquête publique.

	<p>Programmes d’actions cours d’eau/zones humides sur le bassin versant du Lapic et zones humides sur le Pontplaincoat : travail lancé en 2020 dans l’objectif de compléter le programme cours d’eau dans un contexte particulier (COVID, travail insatisfaisant du bureau d’études, refus de propriétaires...). Choix fait de concentrer l’action finale sur les talus de ceinture. Plusieurs étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation du projet en amont aux communes ; - Prise de contact avec les propriétaires concernés par le biais de courriers explicatifs accompagnés d’une lettre de mission mentionnant le nom du bureau d’étude et du représentant ; - Sur le Lapic spécifiquement : <ul style="list-style-type: none"> o Diffusion aux habitants d’un questionnaire pour connaître leur vision du bassin versant incluant une présentation de l’étude à venir (diffusion dans les mairies et sur le site internet de Morlaix Communauté) ; o Réalisation de deux animations (JMZH) sur les marchés du territoire en collaboration avec le CPIE Trégor (support carte du bassin versant et autres outils de médiation) ; - Réalisation d’une permanence en mairie de Lanmeur ; - Rencontre collective des agriculteurs : réunion de présentation de l’étude suivi d’une seconde réunion sur le plan d’action avec l’appui du service Eau et Assainissement de la collectivité (volonté de pouvoir répondre précisément aux remarques des agriculteurs sur les stations de traitement des eaux usées) ; - Rencontre des personnes concernées par le plan d’action théorique annuel en N-1.
<p>Syndicat mixte de l’Odet</p>	<p>Etude plans d’eau : réalisation d’un diagnostic sous SIG suivi d’une phase terrain qui a permis de rencontrer un grand nombre de propriétaires sur l’ensemble des plans d’eau identifiés, de connaître les usages en place et l’attachement des propriétaires aux plans d’eau dans un objectif futur d’aménagement.</p> <p>Production à l’issue du diagnostic d’une carte des plans d’eau (niveaux d’impact) et d’une carte des usages associés permettant de mieux anticiper la faisabilité de l’action. Travail validé en COPIL avec les partenaires et les élus du territoire. Pas d’opérationnalisation à ce jour, mais de la connaissance pour réagir en cas d’opportunité.</p> <p>Etude érosion : identification des parcelles sensibles sous SIG puis démarches participatives sous la forme de commissions érosion communales.</p> <p>Format en salle, 2 heures, travail sur carte A0 avec les cours d’eau et les zones humides mais pas les résultats du diagnostic SIG du syndicat. Réunion suivie de rendez-vous sur le terrain en format restreint pour chaque parcelle (1 ou 2 élus et les propriétaires), pour consolider le diagnostic établi en salle et évaluer avec les personnes directement concernées les solutions à mettre en œuvre.</p>

Avril 2024, Camab

Contact et information

Cellule d'animation sur les milieux aquatiques et la biodiversité (Camab)

Département du Finistère

Direction de l'aménagement, agriculture, eau et environnement

Service patrimoine naturel, littoral et randonnée

Unité milieux aquatiques et randonnée

32, bd Dupleix, CS 29029 - 29196 Quimper Cedex

Tél : 02 98 76 21 48 - Mail : spnlr@finistere.fr

www.finistere.fr

Forum des Marais Atlantiques

Antenne de Brest

Laure de Gaalon : ldegaalon@forum-marais-atl.com

forum-zones-humides.org

